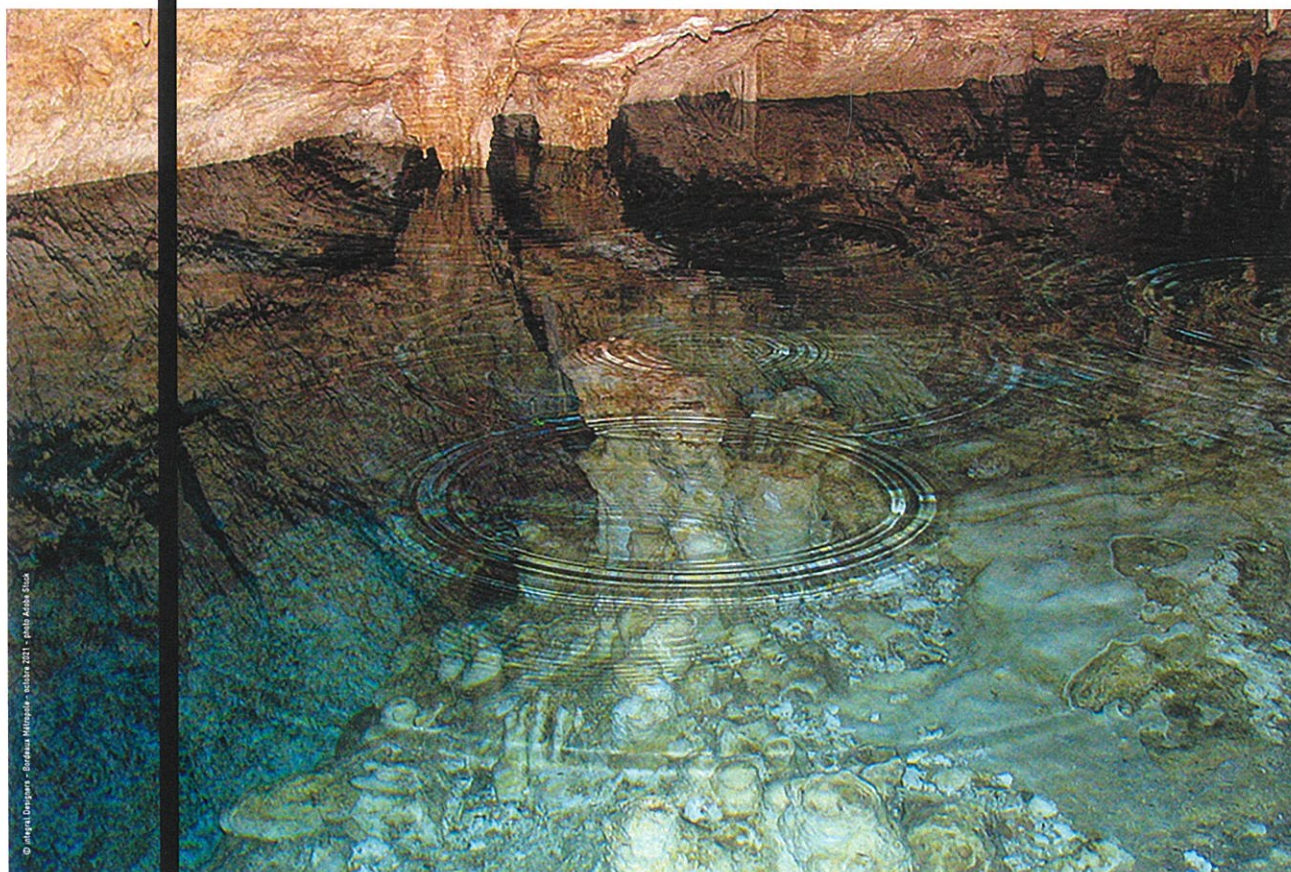


14 forages devraient être créés à Saumos et au Temple. Ils contribueront à l'alimentation en eau potable de 2 Girondins sur 3.

La gestion de l'eau nous concerne tous : vous aussi, donnez votre avis !

champ captant

des Landes
du Médoc



© Agence Régionale de l'Eau - Landes Médoc - octobre 2021 - photo Archaïs Studio

registre de la concertation
préalable 26 oct. – 08 déc. 2021

6 semaines pour s'informer et donner son avis

La concertation, ouverte à tous, se déroule du 26 octobre (à 9h) au 8 décembre 2021 (à 17h).

Les rendez-vous de la concertation

28/10	Conférence de presse de lancement de la concertation - Bordeaux, Hôtel Métropolitain, 11h	Informez-vous et exprimez-vous tout au long de la concertation :
9/11	Réunion publique - Lacanau Ville, salle des fêtes (21 avenue Albert François), 18h30	• en ligne : bxmet.ro/champcaptant
17/11	Réunion publique - Campus de Talence, amphi F de l'ENSEIRB-Matmecca (avenue des facultés), 18h30	• sur les registres papier mis à disposition dans différents lieux d'accueil du public (liste complète sur bxmet.ro/champcaptant)
25/11	Réunion publique - Créon (Entre-deux-mers), espace culturel « Les Arcades » (3 rue Montesquieu), 18h30	• par courriel adressé à champ-captant-landes-medoc@bordeaux-metropole.fr
2/12	Audiences publiques : • Saumos (10h-12h) • Bordeaux (15h-17h)	• ou courrier postal adressé à Direction de l'eau, Esplanade Charles de Gaulle, 33045 Bordeaux Cedex
-	Débat d'experts - date à venir : bxmet.ro/champcaptant	

Les rencontres se dérouleront dans le respect du protocole sanitaire du moment. Merci de vous renseigner au préalable sur le site de la concertation. Retrouvez toutes les informations pratiques sur bxmet.ro/champcaptant

Deux garantes à votre écoute

La concertation préalable permet de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet ou des objectifs et des principales orientations du plan ou programme, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Cette concertation permet, le cas échéant, de débattre de solutions alternatives, y compris, pour un projet, son absence de mise en œuvre. Elle porte aussi sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable.

La Commission nationale du débat public a désigné deux garantes : Marianne AZARIO, juriste, et Esmeralda TONNICELLO, consultante.

Conformément au Code de l'environnement, elles ont notamment pour mission de veiller au bon déroulement de la concertation en s'assurant de la participation du public.

À l'issue, les garantes établissent un bilan de cette concertation. En suivant, le maître d'ouvrage doit exposer ses décisions sur la poursuite du projet en indiquant quels enseignements il tire de la concertation.

Vous pouvez les contacter par mail à cc.landesdumedoc@garant-cndp.fr

2007

4 solutions de substitution décrites par le SMEGREG

2013

Choix du projet de champ captant dont la maîtrise d'ouvrage est confiée à Bordeaux Métropole

2013-2021

Prospection foncière, études d'impact

2018

Accord de financement avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

26 oct. - 08 déc. 2021

Concertation préalable du public

Si poursuite du projet

2022-2023

Instruction réglementaire

2023

Enquête publique

2023-2025

Travaux

2025

Mise en service

Sauumale: 29.10.2021.

Madame, Monsieur,

Ah, c'est facile, toujours la même chose, quand un problème de ressources se présente on s'en va piller celles-ci ailleurs ou bien de faire les efforts nécessaires pour mieux l'utiliser et en éliminer les gaspillages.

De ce que j'ai lu dans le rapport d'expertise, il va y avoir un impact, forcément, sur mon environnement et toujours la vieille recette du doute induit employé, avec des articles divergeant dans la presse, histoire de brouiller les pistes et la réflexion.

Avant de venir pomper "mon" eau pour irriguer des espaces vert et remplir des chasses d'eau urbaines, vous feriez mieux de réparer vos fuites, d'utiliser l'eau de Garmme pour irriguer et récupérer les pluviales pour les basses terres.

Donc, me serait-ce que quelques centimètres en surface; ce sont ceux-ci précisément m'intéressent car il ~~permettent~~ me permettent de faire pousser des fruits et légumes d'en potager municipal.

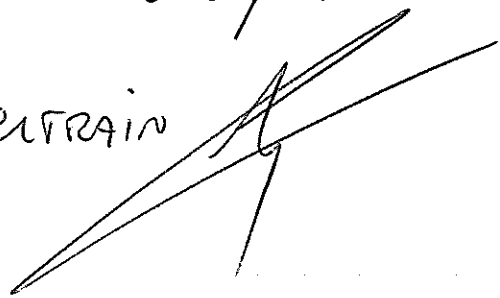
Méfi bien sûr, nous sommes nombreux en campagne à cultiver une lopin par passion ou par besoin vital de compléter nos ressources municipales

Vous voulez nous effrayer ?

Ce n'est pas un producteur foehn qui vous écrit, mais un simple particulier qui a besoin de son jardin. Il est déjà en cause de bouleversement climatique de plus en plus emphique de produire des légumes, et là, on vient enchaîner nos quelques centimètres supplémentaires.

Alors, c'est NON au champ captant, ne venez pas poser vos problèmes ailleurs, résolvez les en interne, en métropole !

Roseal currain



Sauos, le 18/11/2021

Il est surprenant que l'impact sur la nappe superficielle ait varié de quelques mètres à quelques centimètres ! Ça laisse planer de doutes sur la réglementation notamment. Par ailleurs, quid de l'alimentation en eau potable des communes de Sauos et de Temple ?

Le côté alimentaire en eau de la Métropole par traitement de l'eau de la Garonne semble ^{être} passé sous silence,

pour des raisons obscures (ou financières ?)
J'en ai le sentiment qu'en fait on n'importe sur le devenir de la campagne au profit de la ville -

Je suis donc opposé au principe des champs captants



Pierre-François de Langen